

FRAIS DE SCOLARITÉ

1. CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE ET CAMPUS (CVEC) (105€ pour l'année 2025/2026)

Dès lors que vous êtes autorisé(e) à vous inscrire dans un établissement de l'enseignement supérieur français, **vous devez vous acquitter de la contribution vie étudiante campus.** Elle doit être réglée chaque année.

C'est un préalable obligatoire pour pouvoir valider votre inscription en CPGE.

Les boursiers de l'enseignement supérieur sont exonérés du paiement mais doivent toutefois fournir cette attestation.

COMMENT RÉGLER LA CVEC ET OBTENIR L'ATTESTATION

L'étudiant se connecte sur le site : www.messervices.etudiant.gouv.fr puis il crée et active son compte.

Il renseigne ensuite ses données personnelles et règle la CVEC. Possibilité de régler en ligne par carte bancaire ou en espèces dans un bureau de poste avec le système Eficash.

paiement par CB = téléchargement immédiat de l'attestation

paiement en espèces = vous recevez sous 2 jours ouvrés un mail vous invitant à télécharger votre attestation

L'étudiant boursier est automatiquement détecté par l'application et se voit délivrer instantanément son attestation d'exonération.

Un seul cas de remboursement est possible (à partir de septembre), pour les étudiants qui recevront une notification de bourse tardive.

Pour toute information ; une seule adresse : cvec.etudiant.gouv.fr

2. FRAIS DE SCOLARITÉ CPGE/UNIVERSITÉ (178€ pour l'année 2025/2026)

tout étudiant qui s'inscrit à une formation initiale en CPGE **doit en parallèle** s'inscrire dans une université partenaire du lycée (inscription administrative uniquement). Cela implique le paiement des frais de scolarité universitaire.

C'est une particularité des classes prépas ; vous étudiez en CPGE mais vous réglez vos frais d'inscription auprès de l'université.

L'inscription cumulative se fait après la rentrée en CPGE. Elle varie selon les universités et s'étale sur octobre / novembre. Vous serez informé par le lycée des dates et des procédures d'inscriptions.

Aucune inscription n'est automatique et les démarches doivent être effectuées par l'étudiant (constitution du dossier et transmission des pièces justificatives).

IMPORTANT : Si le paiement des frais d'inscription n'est pas effectué, l'étudiant se verra radié de la classe prépa à la fin du 1^{er} semestre.

Nos universités partenaires :

- | | |
|---------------------------|---|
| - Sorbonne Université | - Université Paris-Est Créteil |
| - Université Paris Cité | - Université Gustave Eiffel Marne la Vallée |
| - Université Paris-Saclay | - Université Evry Paris -Saclay |

Informations sur les formations passerelles des universités partenaires

Vous devez dès à présent réfléchir à l'université que vous allez choisir en cumulatif. Pour vous aider, vous trouverez ci-dessous la liste des formations passerelles pour chaque université partenaire.

Nous vous encourageons également à vous rendre sur le site de chacune d'elle pour plus de renseignements.